

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2001 B 03850

Numéro SIREN : 438 920 530

Nom ou dénomination : 2SB

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2021 sous le numéro de dépôt 16730



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2021O00412

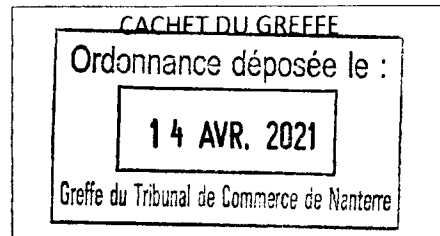
Dépôt n° : 2021/16730

Le: 20 avril 2021

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

Requête n° 2021O00412
Affaire : SAS 2SB



ORDONNANCE

Nous, *François LANGET*, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au **30 juin 2021** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **30 septembre 2020** de la société requérante
SAS 2SB
139 AV DE VERDUN
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
(RCS NANTERRE 438920530).

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *14/04/2021*

Le greffier,

A. FILIN
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre



Le juge délégué,

85 bis avenue de Wagram
B.P. 22 - 75822 Paris Cedex 17
Téléphone : 01 44 29 75 00
Télécopie : 01 44 29 75 01
E.mail : bh-associes@bh-associes.com
Palais : K 66



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE**

A la demande de :

La société 2SB, société par actions simplifiée au capital de 38 200 €, dont le siège est situé 139 avenue de Verdun, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 438 920 530 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Fayçal KABANI, son Président,

Ayant pour avocat :

Maître Sabrina MALLARDEAU
BH & Associés
85 bis avenue de Wagram, 75017 PARIS

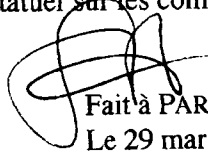
A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2SB a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 30 septembre 2020.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes de sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article L 225-100 du Code de Commerce, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'en effet, en raison de difficultés d'ordre comptable, la finalisation des comptes annuels a pris du retard et le commissaire aux comptes n'a pas été en mesure d'accomplir ses diligences et d'émettre son rapport sur lesdits comptes annuels dans des délais compatibles avec les dispositions légales et statutaires applicables.

C'est pourquoi, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2021, le délai pendant lequel sera réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.


Fait à PARIS
Le 29 mars 2021

P.J. : copie des comptes de l'avant-dernier exercice clos et chèque d'un montant de 30,04 €.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2021O00412
Nom du dossier	SAS 2SB
Délivrée le	20/04/2021

Troisième et dernière page.